

Plusieurs centaines de représentants familiaux UDAF

désignés dans les Conseils d'administration des CCAS

(Centre communal d'action sociale).

Après chaque élection municipale, le Maire de la commune doit procéder au renouvellement des membres du CCAS. Présidé par le Maire, le conseil d'administration est composé pour moitié d'élus du Conseil municipal et pour l'autre moitié de représentants désignés. A ce titre, l'UDAF de la Manche propose ses représentants familiaux. Plusieurs centaines siègent ainsi dans les CCAS de la Manche.

Sommaire

Pages 1-2

- Des représentants familiaux UDAF dans les Conseils d'administration des CCAS

Pages 3

- La médiation familiale

Pages 4-5

- Témoignage : APEI
- Festibrousse
- EFA 50

Page 6-7

- AIAD : nouvelle présidente et site internet
- Bourse d'été
- Prenez note : Assemblée Générale
- Bourse puériculture
- L'UNAF reçue par la Président de la République
- Réalités Familiales

Page 8

- Association Familiale du Canton de Mortain

Cette large représentation des délégués familiaux dans les CCAS est tout à fait justifiée par les missions dévolues aux UDAF par les Pouvoirs publics. En effet, en matière de politique familiale, les Pouvoirs publics reconnaissent aux UDAF la mission de représentation de toutes les familles.

Or, le CCAS est le lieu de proximité privilégié pour que les préoccupations des familles soient bien portées et prises en compte, avec une attention particulière envers les familles en situation de précarité, démunies ou en voie d'insertion. C'est le lieu où peut se définir la politique locale visant à une plus grande solidarité. C'est l'instance où sont traitées nombre de situations d'urgence.

Parmi les missions du CCAS

Le CCAS doit procéder chaque année à l'analyse des besoins sociaux de la collectivité, en veillant particulièrement à l'accompagnement des publics en difficulté.

Il a en charge l'instruction des dossiers d'aide sociale et donne des avis à la Municipalité sur la politique d'action sociale.

Le CCAS peut aussi gérer des services ou établissements à caractère social ou médico-social. C'est ce qui existe fréquemment dans les collectivités importantes.

Suite en page 2...

Suite de la page 1

Le représentant familial : un rôle irremplaçable

Le représentant familial a une double responsabilité. En tant qu'administrateur d'un organisme participant au service public de l'aide sociale, il doit veiller au bon fonctionnement du CCAS. Mais en même temps, représentant l'ensemble des familles de la commune, il doit apporter au débat la sensibilité familiale.

Il lui appartient de veiller à ce que le CCAS remplisse sa mission et se réunisse régulièrement. Conformément à l'article 16 du décret du 6 Mai 1995, il doit tenir au minimum une séance par trimestre. En principe cette modalité de fonctionnement doit figurer dans le règlement intérieur.

MAIRIE

- C.C.A.S. en charge de l'action sociale et de l'aide sociale

Le représentant familial s'assure que le CCAS obtienne bien les moyens financiers indispensables à l'accomplissement de sa mission.

Il veille à la qualité de l'accueil du public. Un public souvent confronté à des difficultés économiques, sociales, et parfois psychologiques qui appelle donc des réponses immédiates et adaptées.

Il est vigilant sur l'accès aux droits. Le CCAS est la structure de proximité permettant à chaque personne l'accès à ses droits fondamentaux.

Le représentant familial porte le souci de la qualité de l'information dispensée en direction des bénéficiaires potentiels qui souvent sont dans l'ignorance des droits dont ils pourraient bénéficier. Le souci aussi de l'accompagnement de la personne dans le dédale des mesures qui pourraient lui être proposées.

Le CCAS doit-être un important relais d'information, d'orientation et d'accompagnement pour toute demande à objet social.

Outre l'instruction et la transmission des dossiers d'aide légale, le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social de la commune. Au delà de l'aide légale, il gère aussi le volet de « l'aide

sociale facultative ». Le représentant familial doit donc veiller particulièrement à l'évaluation des besoins en la matière et à la mise en place de réponses adaptées. Grâce à son implantation associative, le représentant familial est en mesure d'exprimer les demandes et les attentes des familles. L'obligation annuelle faite aux CCAS de procéder à l'analyse des besoins sociaux de la population offre au représentant familial une opportunité d'interventions.



Un accompagnement par l'UDAF.

L'UDAF met à disposition de ses représentants des moyens facilitant l'exercice de leur mission.

Des journées de formation seront proposées dans quelques mois dans trois régions du Département. Elles s'adresseront à tous les nouveaux représentants mais aussi à ceux reconduits dans leur mandat qui pourront apporter leurs témoignages. Un guide du représentant familial sera remis aux participants.

L'UNAF édite un bulletin périodique « **Le délégué au CCAS** ». Il est disponible sur abonnement.

L'UDAF de la Manche remercie tous les représentants familiaux qui ont accepté ce mandat de six ans au service des familles.

Ch. C

**UNE RELATION DURABLE,
ÇA CHANGE LA VIE.**

Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie - 478 834 930 RCS Caen.



La Médiation familiale

Journée de lancement réussie pour ce nouveau service aux familles.

Cette journée du 11 Mars organisée par le Comité Départemental de la Médiation familiale a réuni 130 participants à Coutances. Sous l'égide de la CAF, pilote du dispositif, tous les partenaires de ce nouveau service étaient présents : Caisse d'allocations familiales, Mutualité sociale agricole, Conseil Général, Direction des Affaires sanitaires et sociales, Procureur de la République, Juge aux affaires familiales, représentant du barreau et les médiateurs des 3 services agréés dans la Manche : UDAF, ADSEAM et Interfas.

Temps fort de cette journée, l'intervention de Madame Jocelyne Dahan, du Centre de recherche et de médiation, venue spécialement de Toulouse pour faire part de sa riche expérience. Pour elle, la médiation familiale, c'est une aide pour les enfants, pour les adolescents, confrontés à la séparation de leurs parents.

Les enfants ne sont pas en dehors des conflits des parents et réagissent par la culpabilité, le fantasme de reconciliation, la peur de l'abandon, la loyauté à l'un des deux parents. Ces situations peuvent avoir des conséquences importantes pour ces jeunes. Or, selon la Convention internationale des droits de l'enfant, ce droit est celui de l'accès à ses deux parents. Les enfants englués dans le conflit de leurs parents finissent par prendre partie, par en mettre un de côté. Pourtant, la présence des deux parents reste indispensable pour qu'ils puissent s'envoler dans de bonnes conditions vers leur vie d'adulte.

Alors, la médiation familiale : pour qui ?

- pour les parents qui ont décidé de se séparer,
- pour les parents déjà séparés ou divorcés,
- pour les grands-parents qui rencontrent des difficultés à maintenir des liens avec leurs petits enfants.

Une médiation à l'initiative de qui ?

- des parents ou grands parents eux-mêmes. C'est une démarche volontaire,
- ou bien proposée par le juge aux affaires familiales.

Une médiation familiale : pourquoi ?

- souvent, pour renouer un dialogue difficile mais nécessaire pour prendre ensemble les décisions dans l'intérêt de l'enfant.

Une médiation familiale : c'est quoi ?

- un lieu d'échanges et un temps d'écoute réciproque
- une recherche d'accords qui prennent en compte les besoins des parents et des enfants.

Une médiation familiale : comment ça marche ?

- le premier entretien avec le médiateur est gratuit et informe sur la démarche.
- Par la suite, les séances de médiation, avec l'aide du médiateur, aident à renouer le dialogue si nécessaire, à construire des solutions, à élaborer des accords.

Le médiateur familial : c'est qui ?

- c'est un professionnel qualifié, titulaire du diplôme d'Etat de médiateur familial.
- un professionnel qui a obligation de respecter des règles de confidentialité et d'impartialité.

Les médiateurs prêts à accueillir les couples

Tous les médiateurs des trois associations agréées étaient présents à cette journée. Ils ont fait part de leur expérience et présenté leur organisation. Ce nouveau service est donc désormais opérationnel et peut accueillir les couples, divorcés ou séparés mais toujours parents.

Pour l'UDAF, quatre lieux d'accueil ont été ouverts, à Avranches, Saint-Lô, Coutances et Cherbourg. Pour tous renseignements ou demandes de rencontre avec un médiateur pour une première information gratuite, s'adresser au siège de l'UDAF à Saint-Lô. Tél 02 33 57 92 25

Ch. CLAVREUL
Vice-Président



SOCIETE GENERALE

Nous sommes à votre service à l'Agence de
Saint-Lô Centre Ville
65 rue Havin
02 33 72 57 00
Distributeur à votre disposition 24 H sur 24 H



Témoignages

Amandine

Raymonde HELAINE, mère de trois supers enfants, Sophie 29 ans, Amandine 25 ans, Romain, 19 ans, j'ai une très belle famille, vous savez une vraie famille nucléaire soudée par un lien très fort dû à un événement extraordinaire.

Et oui, le 23 novembre 1981, Amandine est née à St-Lô, cela aurait dû être une naissance normale, naturelle, ce fut en fait un grand bouleversement qui allait changer notre vie à tout jamais. Polyhandicapée, Amandine l'est et dans toute sa splendeur, rien n'a été oublié, les problèmes moteurs, le retard mental, les comportements autistiques, mais aussi l'amour, le vrai, le plus pur qui soit, celui qui nous donne la force de faire face. Cette force que l'on arrive à puiser au fond de soi qui nous aide pour ne pas culpabiliser.

Pris entre l'espoir et le désespoir, dans l'attente du moindre progrès, le temps semble parfois long et pénible. Au grès des mutations professionnelles de mon mari, nous avons beaucoup déménagé, vécu outre-mer où nous avons fait de la rééducation intensive (le patterning) pendant plus de 6 ans.

Amandine a connu six établissements différents dans plusieurs régions de France. Nous avons galéré pour trouver les structures d'accueil avec leur site d'attente énorme. L'enfance, l'adolescence sont passées. Beaucoup d'étapes ont été franchies toutes plus ou moins difficiles.

Maintenant Amandine est adulte, il faut enfin se poser, ne plus déménager, retrouver ses racines. Sa prise en charge à la Maison d'Accueil Spécialisée de St-Lô en externat est la solution la mieux adaptée pour elle. Nous avons toujours essayé d'être objectifs face à son handicap, nous savions qu'elle ne ferait jamais d'études supérieures, qu'elle ne serait ni chercheur ni avocat. Amandine est lourdement handicapée. Le dire, l'écrire c'est l'accepter. L'accepter nous rend plus sereins. Amandine aime sa vie en maison d'accueil, c'est un rythme qui lui convient. Nous n'attendons plus de progrès, juste conserver ses acquis qui peuvent être stimulés par quelques activités, le cheval, la piscine, les sorties, les balades. Amandine apprécie ses moments de bonheur simples. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, elle s'adapte très facilement à chaque changement.

La prochaine étape de la vie d'Amandine sera l'internat. Nous n'y sommes pas encore prêts, nous nous y préparons doucement. Une prise en charge ponctuelle certains week-ends ou soirées permettrait de franchir progressivement le pas. Il faut que nous pensions à nous, nous devons souffler et passer le relais sereins et confiants.

A.P.E.I. : Association Familiale pour l'Education et l'Insertion des Personnes Déficiantes du Centre Manche.

**Chacun sa voix,
chacun sa vie,
et un LA pour
tout accorder.**

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler



Familles Rurales

Festibrousse



Ce festival se déroulera à Graignes près de St Jean de Daye le 17 MAI 2008 à partir de 14 Heures.

Ce temps fort s'organisera en 2 phases, une valorisant les groupes Familles Rurales de la Région sur une scène ouverte et l'autre par deux concerts de groupes reconnus à l'échelle régionale à savoir Ouézoé et Les ChapoT.

Des ateliers culturels seront mis en place (cirque, danse, skate...) pour mettre aux jeunes d'échanger sur leurs pratiques.

Cette manifestation accueillera également des stands de prévention santé et de prévention routière.

L'entrée est de 2 € toute la journée et de 5 € à partir de 19h30.

Renseignements : Familles Rurales - Tél. 02 33 57 76 59



EFA 50

tourné vers l'enfance

EFA 50

**Siège social : UDAF - Rue Léon Jouhaux
50000 SAINT LO**

EFA est une fédération de 92 associations départementales regroupant 10 000 familles elle est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics en matière d'adoption.

EFA s'emploie à :

- Faire connaître et respecter les droits de l'enfant en particulier, son droit d'avoir une famille
- Participer au développement et l'amélioration de l'adoption pour les enfants français comme pour ceux de l'étranger
- Défendre les intérêts moraux et matériels des adoptés et des adoptants
- Aider les familles adoptives dans tout ce qui ce concerne l'adoption et ses implications, tant sur le plan juridique que moral et psychologique ;
- Informer les postulants à l'adoption et toute personne intéressée sur les questions relatives à l'adoption.

Un mouvement tourné vers l'enfance

Nous agissons en priorité en faveur de l'enfance délaissée. L'intérêt de l'enfant et son droit à avoir une famille sont deux exigences qui constituent l'essentiel de nos actions. Nous sommes le mouvement de l'adoption associant des familles qui mettent en commun leur vécu de l'adoption et peuvent témoigner.

A qui s'adresse notre association ?

A tous ceux qui désirent adopter un enfant aux couples et célibataires qui ont accueilli de manières définitives un ou plusieurs enfants. A toute personne qui s'intéresse à l'adoption et à l'enfance.

Quelle est notre action ?

- Accueil et information des postulants avec des familles adoptives
- Rencontres individuelles avec des familles adoptives
- Organisation de débat et de réflexions autour de l'adoption
- Témoignages de notre expérience auprès des travailleurs sociaux, de la justice du corps médical et du grand public pour une meilleure compréhension de l'adoption. Participation au Conseil de Famille des pupilles de l'Etat comme représentant des familles adoptives.
- Diffusion de notre revue trimestrielle

Que peut vous apporter EFA 50 ?

Une expérience de parents adoptifs aux services des adoptants.

Que vous soyez futurs parents ou déjà parents adoptifs, les membres de l'équipe EFA 50 ont une expérience qu'ils mettent à votre service, en partageant votre réflexion et vos démarches si vous êtes postulant, en étant à votre écoute et en échangeant si vous êtes déjà parents, en vous informant régulièrement sur la situation de l'adoption en France et à l'étranger.

Enfance et Familles d'Adoption



Une nouvelle présidente

et un site Internet pour l'AIAD Manche

L'AIAD Manche (anciennement Aide aux Mères de Coutances et ADAFPA de Saint Lô) s'apprête à fêter ses 60ans fin 2008 sous l'égide d'une nouvelle présidente, Madame Blandine GROUD. Madame GROUD qui était secrétaire de l'association depuis plusieurs années succède à Madame Jacqueline ARNAUD dont on peut saluer l'engagement associatif au sein du secteur de l'Aide à Domicile depuis des décennies. Madame ARNAUD a accepté de prendre la Vice-présidence de l'association aux côtés de Madame Yvette GAINÉ.

En ce début d'année, l'AIAD MANCHE inaugure également son site Internet : www.aiad-manche.com et souhaite la bienvenue à tous ses visiteurs.

Vous y trouverez tous les renseignements utiles sur les services qu'offre l'association dont le but est rappelons le : d'organiser, de gérer et de coordonner toutes actions destinées à assurer et à promouvoir l'aide à domicile ou de

proximité, individuelle ou collective, aux familles ou à toute personne pour leur permettre de garder ou de retrouver leur autonomie et pour les seconder dans leur vie quotidienne. Elle a aussi pour but de défendre les intérêts matériels et moraux de toutes les familles.

L'AIAD de la Manche propose un service prestataire, un service mandataire, un Service de Soins Infirmiers A Domicile et un service d'actions collectives sur tout le centre Manche. Elle s'adresse aux familles, aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

Aide et intervention à domicile Manche
AIAD Manche
48 rue Tourville
BP 133
50201 Coutances cedex
Tél 02 33 45 14 82



Association Familiale Saint-Loise

Bourse d'été 2008

La Bourse d'été 2008

Impers, Blousons d'Eté
 Ensembles légers
 Robes, Jupes
 Chemisiers, Tee-shirts, Pull fins
 Pantalons légers, Pantacourts
 Layette
 Chemises, Tee-shirts, Pantalons Hommes
 Jeans clairs, Shorts, Bermudas

Se tiendra à SAINT LO

Salle Salvador Allende (Salle des Fêtes)

Dépôt : Vendredi 4 Avril de 10h à 17h30

Vente : Samedi 5 Avril de 9h à 17h30

Lundi 7 Avril de 10h à 17h30

Reprise : Mardi 8 Avril de 13h à 17h30



Prenez note...

Assemblée Générale

L'UDAF de la MANCHE organise son Assemblée Générale Statutaire le Vendredi 30 mai 2008 au Château de Torigni-sur-Vire.

Cette Assemblée Générale se fera en présence de Monsieur FONDARD, Président de l'UNAF.

Elle sera précédée en début d'après-midi d'un Colloque sur la réforme des tutelles, avec la participation d'un Juge d'Instance.

AFAC Cherbourg

Bourse de puériculture

Inscriptions : local AFAC - Parking Fontaine Gambetta

Jeudi 24 Avril 14h 18h

Vente Lundi 5 Mai 18h 20h

Mardi 6 Mai 10h 17h

La vente a lieu SALLE DES FETES de CHERBOURG.



L'UNAF reçue par le Président de la République

Nicolas Sarkozy affirme son engagement pour une politique familiale forte

COMMUNIQUÉ

L'UNAF fait part de sa satisfaction d'avoir été reçue par le Président de la République, de l'écoute attentive dont il a fait preuve, et de l'échange direct qu'elle a pu avoir avec lui. C'est un signe de **reconnaissance pour elle et, à travers l'UNAF, des 17 millions de familles françaises et étrangères qu'elle représente.**

Cette rencontre était attendue des mouvements et des 8 000 associations familiales regroupées au sein de l'UNAF, pour mieux connaître les intentions du Président de la République en matière de politique familiale. Elle a également permis à l'UNAF d'exprimer ses préoccupations.

Le pouvoir d'achat des familles

L'UNAF a rappelé que la France se situait au premier rang des pays européens en matière de fécondité, démontrant l'efficacité de la politique familiale. Outre ses effets bénéfiques en terme de dynamisme démographique, elle contribue au pouvoir d'achat des français, à la lutte contre la pauvreté et constitue un facteur de croissance économique. **Partageant ce constat de réussite, le Président a fait part, avec conviction, de sa volonté de poursuivre cette politique.**

L'UNAF a réitéré **son opposition à une mise sous condition de ressources des allocations familiales.** Elle a rappelé que l'universalité des allocations contribuait plus efficacement à la lutte contre la pauvreté, qu'une politique ciblée sur les bas revenus. La priorité est en effet d'éviter aux familles de tomber dans la pauvreté. **Avec la plus grande clarté, le Président a écarté l'hypothèse d'une mise sous condition de ressources, en rappelant qu'il avait toujours été opposé à cette**

mesure. Il a réaffirmé la nécessité d'une politique familiale distincte de la politique sociale.

L'UNAF a par ailleurs regretté la mesure de diminution des allocations familiales prise récemment (instauration d'une majoration unique à 14 ans) qui pénalise financièrement les familles, notamment les plus modestes, et qui diminue leur pouvoir d'achat. Cette mesure d'économie de 138 M? représente une perte de 400 € par enfant et par an.

L'UNAF invite le président de la République à rencontrer les familles et leurs représentants

L'UNAF a invité le Président à se rendre à son **Assemblée Générale** qui se tiendra à Toulouse les 21 et 22 juin prochain, lui offrant ainsi l'occasion de rencontrer les militants familiaux qui oeuvrent au quotidien pour les familles. **Le Président a répondu favorablement à cette invitation.**

Le Président a également indiqué qu'il présiderait la cérémonie de remise de la médaille de la famille qui se tient traditionnellement chaque année à l'Élysée. Par ailleurs, dans le cadre des projets de réforme du conseil économique et social, **le Président a confirmé sa décision de maintenir le nombre de représentants familiaux** qui y siègent.

Enfin, au cours de l'entretien, **l'UNAF a demandé que dans l'hypothèse d'un remaniement gouvernemental, le titre de ministre de la famille soit réintroduit. Le Président s'y est déclaré favorable.**

NB : A compter du 19 mars, Madame Nadine MORANO a été nommée Secrétaire d'Etat à la Famille.



L'éducation aux médias

COMMUNIQUÉ

Parution du dernier numéro de Réalités Familiales

Les Français regardent la télévision plus de trois heures par jour, ils écoutent la radio pour une durée équivalente, 36 % lisent régulièrement un quotidien, la lecture des magazines est l'une des plus importantes au monde tandis que 14 millions de ménages sont équipés d'un ordinateur et surfent sur Internet en moyenne sept heures par semaine.

Face à l'augmentation exponentielle des moyens de communication et la diversité de ses supports, l'éducation aux médias apparaît aujourd'hui comme une nécessité pour permettre à chacun de s'informer, de se forger sa propre opinion et donc de maîtriser les rouages de l'information pour échapper à tout risque de manipulation.

Comment s'informer sans être manipulé ? Comment protéger le jeune public des dérives possibles de l'invasion de la société de l'écran ? Quelle régulation mettre en place dans un espace tel qu'Internet ? Quelles sont les frontières

entre, d'une part, le droit à l'information et à la communication et, d'autre part, le respect des droits et libertés de chacun ?

Ce sont quelques-unes des questions auxquelles l'Union Nationale des Associations Familiales tente d'apporter une réponse dans le dernier numéro de sa revue Réalités Familiales consacrée à l'éducation aux médias avec des spécialistes des médias, chercheurs, juristes, pédopsychiatres et responsables associatifs.

Réalités Familiales n° 84

« L'éducation aux médias »

Prix 6,5 € + 2,65 € de port, à commander :

A l'UNAF, Service Relations extérieures

28 place St-Georges -75009 Paris

Tél : 01 49 95 36 15 – Fax : 01 49 95 36 67

E-mail : realites.familiales@unaf.fr



Association Familiale

du Canton de Mortain

La bourse aux vêtements printemps/été à Mortain sera la deuxième semaine d'Avril soit du 07 au 11 Avril.

Elle sera répartie ainsi :

Dépôt des vêtements : Lundi 07 Avril de 14h00 à 19h00

et Mardi 08 Avril de 14h00 à 17h00

Vente des vêtements : Mercredi 09 Avril de 9h30 à 19h00

et Jeudi 10 Avril de 9h30 à 12h00

Reprise des invendus : Vendredi 11 Avril de 12h30 à 16h00

Les vêtements sont à déposer au COSEC de Mortain, en bon état et non démodés. L'association se réserve 10% des ventes. Renseignements au 02.33.59.94.15

Autres dates à retenir :

Bourse automne/hiver : 06 au 10 octobre 2008

Bourse jouets et puériculture : 03 au 06 novembre 2008

La ludothèque poursuit ses activités habituelles avec le jeu sur place au 3, place du château à Mortain et la possibilité d'emprunter des jeux et jouets pour emmener chez soi.

Les horaires sont les suivants :

Mardi de 16h30 à 18h00

Mercredi de 10h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Vendredi de 9h30 à 11h30 (exclusivement pour les enfants non scolarisés -0 à 3 ans-) avec un intervenant petite enfance.

Ces plages horaires s'entendent pendant la période scolaire. Changement des horaires pendant les vacances.

Renseignement au 02.33.59.75.28

La ludothèque fêtera également la journée nationale du jeu et du jouet le SAMEDI 31 MAI 2008 de 10h00 à 18h00 : journée continue.

Grande fête du jeu en perspective avec jeux d'intérieur, d'extérieur (selon le temps), jeux surdimensionnés, démonstration de jeux et d'achat sur place.

Toutes ces activités se dérouleront à Mortain au 3 place du château (à la ludothèque et en extérieur) : Venez nombreux vous amuser en famille ou entre amis !!!

L'association familiale du canton de Mortain c'est aussi la location de matériel bébé groupe 0/1 et des sorties, des voyages etc... TEL 02.33.59.75.28.

S'abonner, c'est facile !

La revue "Familles de la Manche" paraît chaque trimestre

- Pour vous abonner, retourner le bulletin ci-dessous dûment rempli, accompagné d'un règlement par chèque (1 € pour 4 numéros).
- Pour adhérer à une association familiale : L'Union départementale des associations familiales regroupe 83 associations familiales locales. Lorsque vous adhérez à l'une de ces associations (liste sur demande à l'UDAF), vous réglez en même temps une cotisation d'adhésion à l'UDAF (montant : 1 €).
- Pour adhérer à une association locale, renseignements au 02 33 57 92 25 (secrétariat action générale).

Bulletin d'abonnement

M. Mme :
 Adresse :
 Appt : N° et nom de rue :

Code postal : Ville :

Souscrit un abonnement d'un an (4 numéros) à la revue "Familles de la Manche".
 (ci-joint chèque de 1 € en règlement).

Souhaite obtenir la liste des associations familiales du département.



Associations des Familles de la Manche, Familles de France, Familles Rurales, Confédération Syndicale des Familles, Veuves Civiles, Enfance et Famille d'adoption, Maisons Familiales Rurales, APEI, Associations d'Aide à Domicile en milieu rural, Union des Familles de malades mentaux, Associations Familiales Catholiques, Associations Aide aux Mères, Associations Familiales Laïques, Association des Paralysés.

ISSN 1270-797X - Directeur de la publication : Jean-Marie VERLEYEN - Conception : L'AUTRE 4, rue des Ardennes 50180 Agneaux Tél. 02 33 05 75 78

Dépôt légal : 22.02.1946 - N° CPPAP 1010G85594.